Rennes (35) : Zllatan B. et Asman M., deux lycéens connus en mal, condamnés pour avoir relevé leurs notes en piratant Pronote. 4900 fichiers pédocriminels trouvés sur une clé USB appartenant à Asman M., qui avait déjà été condamné pour des faits similaires.

22/10/2025 à 12h43



Le directeur de l'établissement avait donné l'alerte le 7 juin 2023 après avoir constaté « une introduction dans le système de données Pronote » : des modifications des notes et appréciations avaient été réalisées par Zllatan B., qui était « délégué de classe » malgré des « incidents à répétition » en cours. Peu de temps après, le rectorat de l'académie de Rennes remonte à son retour « une tentative de fraude aux épreuves du baccalauréat » : les notes avaient été « remontées dans ParcourSup », notamment via le compte piraté de la proviseure adjointe du lycée.

…

En avril 2024, Zllatan B. et Asman M. sont interpellés : le premier commence par « nier » son rôle actif, tandis que le second reconnaît les faits. « 4 900 » fichiers avec des contenus pédocriminels avaient été découverts sur une clé USB possédée par le second. Déjà condamné en 2024 alors qu'il était mineur pour des faits similaires, il a sur ce point fait l'objet d'un premier « plaider-coupable » pour laquelle il a écopé le 5 septembre 2024 d'un an et demi de prison avec sursis probatoire pendant deux ans pour ces faits.

Au final, le premier – considéré comme instigateur – a été condamné à huit mois de prison ferme et le second – dont le casier était jusqu'alors vierge – à huit mois de sursis. « C'est une peine adaptée : il s'agit d'un délit réalisé sans arme ni haine, mais avec de la malice », réagit son avocat, Me Arnaud Le Bourdais.

leparisien.fr